

part, à stimuler l'étude, par le public, des thèmes d'Habitat et, d'autre part, à préciser la formulation de la position du gouvernement canadien sur les questions relatives aux établissements humains.

Questions administratives

Le budget biennal de l'ONU pour 1976-1977 a été fixé récemment à 745 813 800 dollars, ce qui signifie une augmentation de quelque 130 millions de dollars. Tout comme la plupart des institutions gouvernementales et intergouvernementales, l'ONU a été durement touchée par l'inflation et par l'instabilité actuelle et elle a dû s'imposer des restrictions budgétaires supérieures à la normale. Le Canada, qui compte parmi les pays dont la participation financière à l'ONU est la plus considérable, qu'il s'agisse de contributions obligatoires ou volontaires, a joué un rôle actif dans les efforts visant à maintenir les obligations financières de l'ONU dans des limites réalistes. À la trentième session de l'Assemblée générale, le Canada s'est associé aux efforts déployés pour attirer l'attention sur les problèmes financiers de base de l'organisation. Ces efforts ont abouti à un projet concernant la création d'un organisme intersessionnel — dont la composition reflétera celle des Nations Unies — qui devra recommander les mesures susceptibles d'apporter une solution d'ensemble aux difficultés financières de l'organisation.

Apports financiers du Canada au système de l'ONU

Les sommes versées par le Canada à la famille d'organisations des Nations Unies se répartissent entre trois catégories: a) la part des cotisations annuelles de l'organisation et de ses institutions spécialisées qui est demandée chaque année aux pays participants (la cotisation du Canada est fixée à 3.18 pour cent, ce qui a représenté en 1975, 8 838 000 dollars versés au titre du budget ordinaire des Nations Unies et 11 846 000 dollars versés au titre des budgets ordinaires des institutions spécialisées, le Canada se plaçant, par l'importance de ces versements, au neuvième rang des 144 États membres); b) contributions versées au titre du

maintien de la paix, qui se sont élevées, en 1975, à 6 165 000 dollars (entretien des forces de maintien de la paix à Chypre et au Moyen-Orient); et c) les dons volontaires (destinés à financer les activités relevant de nombreux programmes économiques, sociaux et humanitaires multilatéraux) dont le total s'est élevé à 33 086 000 dollars. En 1975, ces derniers ont servi à subventionner des programmes et organismes aussi divers que le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine. La générosité du Canada et la promptitude avec laquelle il s'acquitte de ses versements traduisent bien sa fidélité à la famille d'organisations de l'ONU.